



Prestation informatique et obligation du salarié

Par **momo**, le **08/04/2011** à **17:14**

Bonjour à tous,
J'espère ne pas m'être trompé de catégorie, mais j'aimerais vous poser une question pour laquelle je n'ai trouvé aucune réponse que ce soit sur internet ou par le biais de mon employeur.
Je travaille dans une entreprise de service informatique aux particuliers et entreprises.
Nous installons des logiciels pour nos clients. Assez souvent, le patron fait des "cadeaux" sous formes de logiciels (sous licences) à certains clients et nous demandes à nous, les techniciens, de les installer.
Evidemment, ces logiciels ne figurent pas sur les devis et sont installés via des clefs de licences "bidons" ou des licences qui ont "dépassées le nombre d'utilisations maximal prévu dans le contrat logiciel". En gros ces logiciels ne sont pas légaux.
D'où ma question: Que risque t'on, nous techniciens, au niveau juridique si des poursuites étaient engagées contre l'entreprise, dû fait que les logiciels sont installés par nos soins (et que nous en sommes conscient...). Je précise que le patron est du genre "filou" et n'hésite pas à faire passer ses erreurs sur le dos des employés (pour ne pas se discréditer auprès des clients...qu'il nous dit).
Je n'ai pas du tout envie d'avoir des poursuites à cause de mon employeur.
Voilà, j'espère avoir été assez clair.
Dans l'attente d'une réponse,
Cordialement,
momo